DISTRICT DE DRUMMOND

<u>DEMANDES POUR AUTORISATION DE</u> <u>TRAITEMENTS ET D'HÉBERGEMENT</u> (Article 16 du Code civil du Québec)

<u>CHANGEMENTS AUX DATES</u> pour les mois de septembre 2021, janvier, mai et juin 2022

Le 3 août 2021

Toute Demande pour autorisation de traitements et d'hébergement devra être présentée devant la Cour supérieure du district de Drummond aux seules dates suivantes pour les mois de septembre 2021, janvier, mai et juin 2022, en aprèsmidi, à compter de 14 h 00, soit les :

- <u>28</u> septembre 2021
- 14 janvier 2022
- <u>06</u> mai 2022
- <u>10</u> juin 2022

La présente directive entre en vigueur immédiatement.

STEVE J. REIMNITZ, J.C.S.
Coordonnateur du district de Drummond